

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERG
Séance du Lundi 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	24
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	04
Nombre de conseillers municipaux absents	1
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : mardi 18 juin 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOË, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Nathalie GUILLO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILLO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Frédéric POEYDEMENGE, Monique LE BRECH, Vincent THEBAULT, Isabelle ELAIN, Kevin MENANT.

Procurations :

Mme Laurianne FLEURY-ROY à Mme Nathalie GUILLO
M. Alain GUENEGO à M. Patrick PONS
M. Roger RICHARD à M. Patrick DUBOIS
Mme Corinne CHAUMIEN à Mme Sylvaine TEXIER

Absent :

David BLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Jeannine MAGREX

Délibérations publiées le : jeudi 27 juin 2024

2024 – 081 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2024.

M. Frédéric POEYDEMENGE indique que certaines de ses remarques concernant la teneur de ses propos n'ont pas été pris en compte dans la rédaction du procès – verbal. En conséquence, le procès – verbal ne correspond pas à la teneur des discussions au cours de la séance. Pour ces raisons ils voteront contre.

Le procès – verbal du conseil municipal de la séance du 28 mai 2024 est approuvé à 26 voix pour et 2 contre (Frédéric POEYDEMENGE – Kevin MENANT)

AFFAIRES GÉNÉRALES

2024 – 082 AMÉNAGEMENT DU SITE DE CÉLAC – MODALITÉS DE LA CONCERTATION

le ruisseau du Tohon est classé en liste 1 et liste 2 au titre de l'article l214-17 du code de l'environnement. Cela implique la mise en conformité obligatoire des ouvrages entravant la continuité écologique.

Lors des Conseils municipaux de juin 2022, Janvier 2023 et septembre 2023 a été présenté par Eaux et Vilaine le projet de travaux de restauration de la continuité écologique.

Dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Eaux et Vilaine, approuvé en Conseil municipal du 11 septembre 2023, un groupe de travail a élaboré un projet global de restauration du cours d'eau en lien avec les aspects pédagogiques, les usages de promenades et un aménagement des espaces.

Une réunion publique le 24 février suivie d'une visite du site puis d'un atelier de travail le 13 avril avec Eaux et Vilaine et le cabinet AGPU ont permis d'orienter divers choix d'aménagements sur les zones 1 (restitution du cours d'eau) 2 (zone humide) et 3 (espace public).

Cependant si la réalisation de ce projet ne peut être remis en cause, il convient de s'interroger sur les différents aménagements et leurs coûts.

Les scénarii issus des études seront présentés au Conseil municipal de septembre.

L'objet du présent bordereau vise à préciser les modalités de vote.

Après avis du groupe travail, il est proposé au Conseil municipal les modalités de consultation suivantes :

- Vote par classement (1,2,3)
- Le calendrier général de la consultation

Une période d'information et d'échange dès la rentrée afin d'explicitier et de discuter du projet global d'aménagement du site.

La période de vote des Questembertois est proposé sur 2 semaines du 14 au 26 octobre.

Le processus de décision s'achèvera par la présentation des résultats en conseil municipal exceptionnel première quinzaine de novembre.

- Modalités de vote

Tout résident de Questembert âgés de + de 18 ans pourra prendre part au vote

Trois modalités de vote à disposition du public

- Vote en ligne
- Vote par correspondance
- Vote en mairie

- Dépouillement en mairie en présence de représentants élus : entre le 28 et 30 octobre (date à déterminer)

- L'information au public

- Une réunion publique le 3 octobre pour présentation des différents scénarii soumis au vote.
- Une page internet sur le site de la mairie avec l'ensemble des documents d'information et les grandes étapes du projet et de cette consultation.
- Dossier de consultation : Dossier disponible sur le site de la collectivité mais aussi en format papier en mairie.
- Envoi postal : chaque personne inscrite sur les listes électorales de la commune recevra un courrier avec une brochure explicative et un kit pour effectuer un vote par correspondance.
- Une exposition :
 - en mairie,
 - à la médiathèque,
 - un 3ème lieu est à l'étude

Elle permettra aux habitants de prendre connaissance du projet et des propositions d'aménagements et de leurs caractéristiques.

- Bulletin municipal : le bulletin diffusé début septembre, comportera un dossier qui reprendra les informations produites dans le dossier de consultation.
- Affichage sur les panneaux prévus à cet effet invitant la population à prendre part au vote dans les bâtiments publics.
- Presse : une conférence de presse sera organisée afin d'informer largement les Questembertois
- Mise à disposition d'un contact téléphonique et d'un formulaire de contact sur le site internet pour répondre aux questions.

M. Anthony JUHEL interroge sur les modalités de vote et le fait de s'arrêter aux plus de 18 ans car beaucoup de jeunes (lycéens, collégiens) sont intéressés par le sujet, passant du temps sur le site.

M. Boris LEMAIRE : Les Collégiens/lycéens ne sont pas en majorité des questembertois et faire voter sur des listes que nous ne possédons pas est compliqué.

Mme Nathalie GUILLO s'interroge sur les différents scénarii proposés et demande ce qu'il se passera si un électeur souhaite combiner plusieurs propositions issues des différents scénarii.

Boris LEMAIRE : Plusieurs thématiques ont été retenues. A titre d'exemple les loisirs et ce qui peut être fait sur le site : du sport, une zone de démarrage de balade... les 3 scénarios partent de ces thèmes avec différents niveaux d'ambition (en fonction du coût notamment) ; si sur le principe du classement des scénarii sont équivalents, un choix devra être fait. Le maire rappelle que ce qui touche aux milieux aquatiques est financé par Eau et Vilaine à hauteur de 80 %.

M. Frédéric POEYDEMENGE indique qu'il est fondamental de consulter les questembertois sur les projets mais sur le fond et sur les modalités de consultations, il demande que le vote se fasse contre signature ce qui permettrait une vision claire et transparente et que soit appliqué le vote par jugement majoritaire. Il demande en outre que les oppositions puissent faire des propositions durant le vote, et de confronter les projets car la question principale et que se posent tous les questembertois c'est le devenir de l'étang ; on le garde ou on le supprime, mais c'est un point clé à avoir sur le questionnaire.

Boris LEMAIRE rappelle que ce débat a déjà eu lieu sur les modalités de vote lors du choix du site du cimetière ; le choix est fait de ne pas changer car les citoyens connaissent le mode de vote et le modifier complexifierait la compréhension pour les électeurs.

Lors des choix pour les mobilités douces, le cimetière, des groupes de travail ont été mis en place. M. le maire rappelle que M. Poeydemenge était présent.

« Pour Célac, nous avons fait un atelier participatif pour lequel tous les citoyens et les conseillers municipaux étaient conviés ; les propositions il fallait les faire à ce moment-là. Je ne peux pas dire autre chose que cela. On ne peut pas rajouter des degrés de libertés supplémentaires à votre bon vouloir parce que la procédure et le fond ne vous conviennent pas ».

S'agissant de la suppression de l'étang, le point a été présenté lors du premier COPIL en présence des services de l'Etat, la situation est claire. Il entend que la population souhaiterait le conserver mais le devenir de la biodiversité et de la qualité de l'écoulement de l'eau serait remis en cause et ne permettrait pas de remettre en fonction la continuité écologique. Une vingtaine d'étang dans le Morbihan vont être supprimés, car ils sont tous, comme le nôtre, sur lit de rivière qui crée une discontinuité et qui fait dysfonctionner cette masse d'eau. Les techniciens qui travaillent sur ces sujets le font sur la base d'éléments scientifiques et réglementaires donc le vote ne peut pas se faire là-dessus, cela reviendrait à nier l'objectif scientifique et environnementale sur cette masse d'eau.

M. Frédéric POEYDEMENGE confirme avoir participé à la réunion de février et avoir fait la proposition de projet contre-projet ; aucun retour reçu suite à cette proposition. Une seule partie du projet a été présentée lors de cette réunion. Des aménagements pertinents, assurant la continuité écologique ont pu être réalisés sur d'autres territoires tout en conservant leur étang. Il demande la date de la décision de supprimer l'étang par le conseil municipal.

M. Boris LEMAIRE rappelle que la compétence GEMAPI est une compétence déléguée à un syndicat de bassin versant qui est gestionnaire du bassin. En 2022 et 2023 l'Etablissement public Eau et Vilaine a obtenu l'autorisation de supprimer l'étang dans le cadre de sa compétence.

Après délibération, le conseil municipal approuve à 22 voix pour et 6 abstentions (Marie-Christine DANILO, Patrick DUBOIS, Anthony JUHEL, Roger Richard, Frédéric POEYDEMENGE et Kevin MENANT).

AFFAIRES FINANCIÈRES

2024 – 083.1 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES - SQUARE LE MAUFF DE KERGAL

La commune a obtenu le financement pour deux projets dans le cadre du fonds vert en 2023 :

- actions de végétalisation sur un parcours allant de la mairie au centre-ville comprenant la dés-imperméabilisation de 13 places de parkings (place de la libération). La subvention obtenue est de 8 142 €.
- actions de verdissement et de dés-imperméabilisation de l'école élémentaire publique et de sa périphérie. La subvention obtenue est de 82 140 €.

En 2024, la commune sollicite à nouveau des subventions fonds vert pour deux nouveaux projets :

- square Le Mauff de Kergal,
- liaison entre jardin de la maison le Borgne et l'Iris cinéma.

Square Le Mauff de Kergal

Le projet intègre à la fois la requalification d'un espace public sous-utilisé car il est surinvesti par la voiture et le développement des modes doux.

L'aménagement du square a pour objet de conforter sa vocation d'espace vert convivial, d'améliorer la gestion des eaux pluviales, de dés-imperméabiliser l'espace et enfin de végétaliser l'espace.

La zone est traversée par une chaussée récemment interdite à la circulation des véhicules. Ces espaces imperméables participent grandement aux effets d'îlots de chaleur urbain à cause de leur revêtement en enrobé noir.

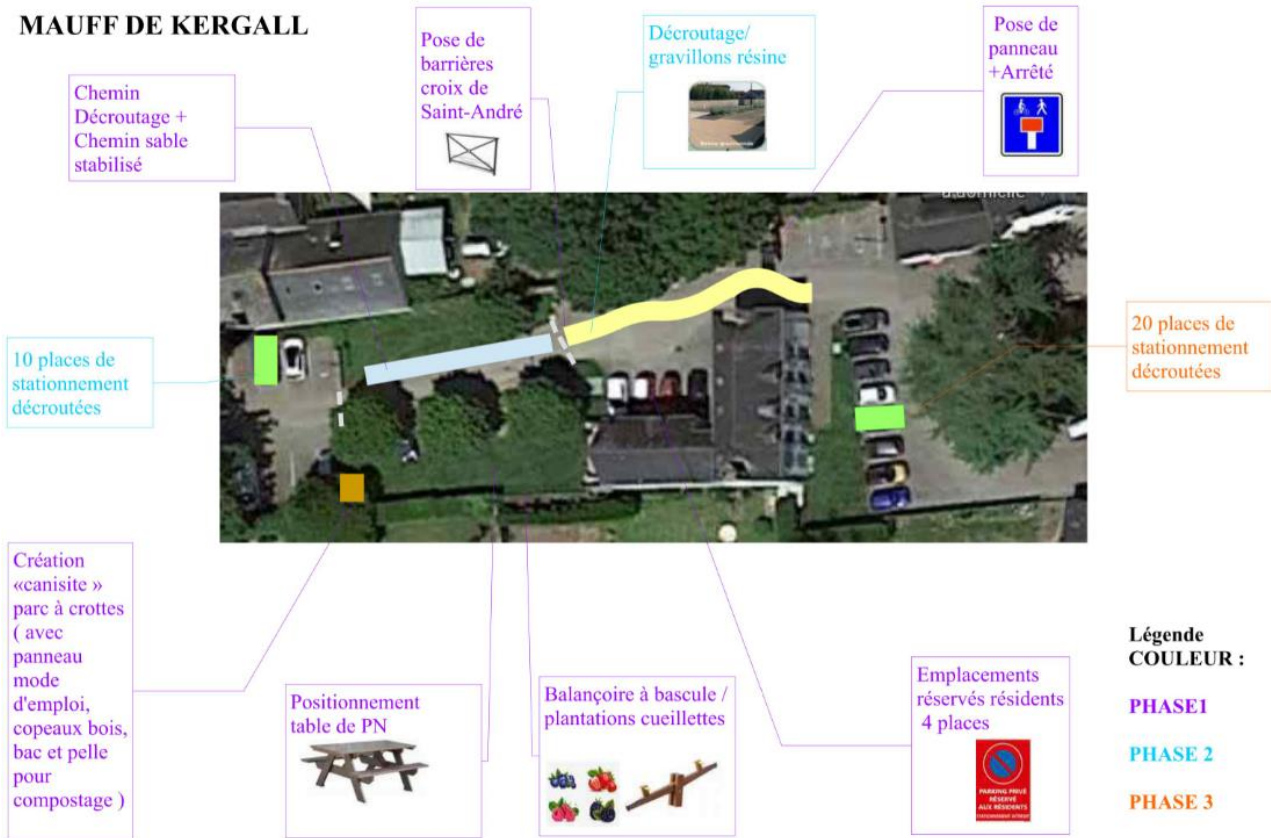
Malgré un usage originellement collectif, l'espace vert central s'est petit à petit transformé en aire de stationnement.

Les services techniques ont été associés à la définition du programme afin de favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le projet comprend l'installation de mobilier urbain à destination des usagers ainsi qu'un canisite.

Un cheminement doux perméable et des stationnements sur pavés à joints enherbés permettront une meilleure infiltration des eaux pluviales et, par conséquent, la diminution des écoulements.

MAUFF DE KERGALL



Le projet prévoit la dés-imperméabilisation de 1 315 m² de surface enrobée.

Le plan de financement du projet est le suivant :

	DEPENSES		RECETTES	
	Postes de dépense	Montant € HT	Sources de financement	Montant € HT
Phase 1	Décroutage et mise en place de sable stabilisé sur la voie centrale (régie)	2 500	Autofinancement	93 975
Phase 2	Décroutage places de parking et mise en place des dalles alvéolées - ouest (prestataire identifié)	32 100	Fonds vert 2024	31 325
	Décroutage zone carrossable (prestataire identifié)	2 200		
	Revêtement résine zone carrossable (prestataire identifié)	30 000		
Phase 3	Décroutage places de parking et mise en place des dalles alvéolées - est (prestataire identifié)	58 500		
TOTAL		125 300	TOTAL	125 300

Mme Marie-Christine DANILO demande des précisions sur le nombre de voitures stationnées Square le Mauff de Kergal qui sont reportées ailleurs.

Anthony LECOINTRE indique sa satisfaction de voir apparaître des projets visant à remettre de la nature dans l'hyper centre : il s'agit en outre d'une zone de rencontre dans un espace agréable.

M. Frédéric POEYDEMENGE demande des précisions sur la rédaction de la délibération autorisant le maire à prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de la taxe.

Il lui est confirmé qu'il s'agit d'une coquille de rédaction.

Il demande par ailleurs pour les subventions fonds vert 2023 pour le centre-ville quelle est la date de demande de subvention ?

M. Boris LEMAIRE lui répond que les modalités de demandes des subventions ont été modifiées et qu'en 2023 les demandes pouvaient être déposés sans délibération.

M. Frédéric POEYDEMENGE demande le coût des travaux engagés en 2023.

Boris LEMAIRE Le coût sera communiqué après recherches précises ultérieurement.

Frédéric POEYDEMENGE demande que l'information soit partagée en conseil municipal.

Il indique être favorable au projet de liaison le Borgne Iris mais pas au projet du Square Le Mauff de Kergal.

Il relate un courrier, sans réponse, qu'il a adressé à M. le Maire à la demande de riverains gênés par les barrières et qui ne peuvent plus accéder à leur domicile les jours de marché et lors d'événements, problème notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet a un coût significatif : il comprend l'objectif mais note la contradiction entre l'approche alors que la collectivité porte des projets conduisant à la suppression de zone naturelle, d'un îlot de fraîcheur et d'espaces verts en centre-ville, il demande de la cohérence dans les projets. Il pointe que la municipalité supprime ces espaces alors qu'ils sont essentiels pour la biodiversité, pour l'atténuation au changement climatique. Le choix de la municipalité peut s'apparenter à du greenwashing, peut être considéré climatosceptique, voire écocide au regard de l'importance de ces sites pour la santé des habitants.

Boris LEMAIRE accepte de procéder en deux votes tel que demandé par Frédéric POEYDEMENGE

Jean Pierre LEMETAYER précise qu'il a rencontré les riverains et qu'une solution a été adoptée en présence de l'assureur des propriétaires. Il n'y a donc plus de souci d'accès même le lundi.

M. Frédéric POEYDEMENGE indique que la solution proposée pour la barrière n'est pas satisfaisante pour les riverains et ne peut être mise en œuvre.

Mme Jeannine MAGREX apporte des précisions sur le projet du Square indiquant qu'il s'agit de redonner à ce site sa destination initiale, que les stationnements existants supprimés étaient des stationnements non autorisés portant atteinte au système racinaire mettant en péril les arbres. De plus, l'augmentation du nombre de logements dans ce secteur sans création de stationnement a aggravé la situation.

M. Boris LEMAIRE répond sur la cohérence en indiquant que la collectivité doit apporter du service public aux administrés et trouver des solutions pour permettre de conserver la voiture tout en préservant l'environnement. Il note que les nouveaux équipements créés seront plus sobres que les anciens bâtiments.

Il est nécessaire de modifier les comportements et les conditions de vie des citoyens. La solution consistant à prendre des décisions aussi brusques que celles préconisées (ex : opposition à l'évolution des documents d'urbanisme sur les communes suivantes) conduit à une disparité entre zones rurales et zones urbaines.

D'autre part, le conseil municipal n'est pas un atelier de travail et si les riverains en ressentent le besoin, ils peuvent venir en mairie rencontrer les élus.

Après délibération, le conseil municipal approuve à **26 voix pour et 2 contre** (Frédéric POEYDE-MENGE et Kévin MENANT) Le projet concernant le **Square du Mauff de Kergal**, ainsi que son plan de financement et autorise à :

- Solliciter le fonds vert 2024
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette subvention.

2024 – 083.2 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES - SQUARE LE MAUFF DE KERGALE ET LIAISON ENTRE LA MAISON LE BORGNE ET L'IRIS CINÉMA

La commune a obtenu le financement pour deux projets dans le cadre du fonds vert en 2023 :

- actions de végétalisation sur un parcours allant de la mairie au centre-ville comprenant la dés-imperméabilisation de 13 places de parkings (place de la libération). La subvention obtenue est de 8 142 €.
- actions de verdissement et de dés-imperméabilisation de l'école élémentaire publique et de sa périphérie. La subvention obtenue est de 82 140 €.

En 2024, la commune sollicite à nouveau des subventions fonds vert pour deux nouveaux projets :

- square Le Mauff de Kergal,
- liaison entre jardin de la maison le Borgne et l'Iris cinéma.

liaison entre la maison le Borgne et l'Iris cinéma

En 2021, les étudiants du collège et lycée Saint-Martin de Rennes préparant le diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) ont travaillé sur les possibilités d'aménagements du jardin de la maison Le Borgne et/ou de la place du 8 mai 1945. Une exposition en mairie a permis de partager les propositions des étudiants avec les habitants qui ont pu faire part de leurs impressions. L'étude s'est nourrie de ces travaux, mais également de la large concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan de référence auprès des habitants, du jeune public et des professionnels installés sur la commune.

Les objectifs de renaturation sont multiples :

I. créer un parvis végétalisé au sud du cinéma Iris

Le parvis du cinéma est aujourd'hui un vaste espace sans usage. Le revêtement au sol est entièrement minéral. Il n'y a aucun espace perméable végétalisé hormis une petite portion de pied de façade et un petit carré rehaussé et entouré de mur en pierre. On y trouve 7 places de parking dont la surface d'enrobé coupe toute continuité piétonne. Cet espace imperméable participe grandement aux effets d'îlot de chaleur urbain à cause de son revêtement en enrobé noir.

Le projet prévoit la dés-imperméabilisation et la végétalisation de cet espace. En complément, le projet comprend l'installation d'une pergola et de mobilier urbain (tables, bancs) à destination des usagers du cinéma mais aussi des clients des food-trucks qui s'installent régulièrement sur cet espace.

II. créer un jardin à vivre, un espace de pause et de détente

Entouré de grands murs et clos, le jardin de la maison dite le Borgne est aujourd'hui sans usage. Le jardin est enherbé, en friche, et présente des dalles béton liées aux activités de cet ancien commerce au sud du terrain et sous le porche.

Le projet prévoit l'aménagement du jardin de la maison dite Le Borgne en espace de pause et de détente pour les habitants et les enfants du quartier mais aussi un espace d'accueil pour de petits concerts ou autres événements. Une végétalisation importante sera réalisée grâce à la plantation de massifs arbustifs et de vivaces sur les pourtours du jardin et une végétalisation de certains murs de clôture à l'aide de plantes grimpantes.

III. gérer les eaux pluviales, désimperméabiliser et végétaliser

La requalification et l'aménagement des espaces délaissés (sud du parvis du cinéma) ou clos (jardin de la maison Le Borgne) doivent permettre d'offrir des espaces publics de qualité et faciliter la continuité piétonne vers la place du 8 mai 1945, mais le changement majeur du périmètre est sa végétalisation : il est prévu la plantation de 12 arbres, la plantation d'arbustes et de vivaces sur 376 m² et l'engazonnement de 330 m². Cette végétalisation permettra de réduire les effets de chaleur urbaine, d'infiltrer les eaux pluviales directement dans le sol et d'accroître la biodiversité dans ces deux îlots verts.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépense	Montant € HT	Sources de financement	Montant € HT
Études (maîtrise d'œuvre, levés topographiques)	19 140	Autofinancement	54 660
Travaux de renaturation / végétalisation	53 740	Fonds vert 2024	18 220
TOTAL	72 880	TOTAL	72 880

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'**unanimité**, le projet concernant **la liaison entre la maison le Borgne et l'Iris cinéma**, ainsi que son plan de financement et autorise à :

- Solliciter le fonds vert 2024
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette subvention.

2024 – 084 DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS « ADS » ET PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE – PROJET DE LIAISON DOUCE ENTRE LA MAISON DITE LE BORGNE ET L'IRIS CINÉMA

Dans le cadre du projet de liaison douce entre la maison dite le Borgne et l'Iris cinéma, la collectivité sollicite des cofinancements de l'état (fonds vert), du département (Programme de Solidarité Territoriale) et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour le fonds de concours Autorisation des Droits du Sol (ADS).

a) Fonds de concours ADS

Le fonds de concours correspond à un versement de subvention entre l'EPCI et ses communes membres afin de financer un équipement.

Le montant total de la subvention allouée ne doit pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

- Il convient de délibérer sur le montant de l'enveloppe versée par Questembert Communauté dans le cadre du fonds de concours Autorisation Droit du Sol « ADS ».

ADS 2023	Montant/commune
BERRIC	10 400
CADEN	10 400
LE COURS	3 500
LARRE	6 600
LAUZACH	9 800
LIMERZEL	10 800
MALANSAC	13 700
MOLAC	7 600
PLUHERLIN	10 200
QUESTEMBERT	42 900
ROCHEFORT EN TERRE	5 200
ST GRAVE	4 500
LA VRAIE-CROIX	9 100
Total / Communauté	144 700

Les crédits perçus dans le cadre du fonds de concours seront affectés au programme d'actions 2024 et plus particulièrement sur l'aménagement de la Liaison piétonne entre la maison dite le Borgne et l'Iris cinéma.

VOTE

Unanimité

b) Programme de Solidarité Territoriale

Le conseil municipal a validé lors de la séance du 28 mai 2024, une demande de subvention auprès du département au titre de la PST pour le projet du Maguéro pour une somme de 131 599,60 €. La commune peut bénéficier d'une somme de 150 000 € par an au titre de la PST. En complément de la demande faite pour le Maguéro, une demande complémentaire de PST va être faite pour le projet de liaison douce de la liaison le Borgne / Iris cinéma.

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
travaux	292 494,56 €	fonds de concours	42 900,00 €
Etudes	35 925,00 €	Morbihan énergie	12 920,00 €
réseaux	61 410,00 €	DEPARTEMENT – PST	48 868,43 €
		fonds vert	18 220,00 €
		autofinancement	266 921,13 €
TOTAL GENERAL	389 829,56 €	TOTAL	389 829,56 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Morbihan (dispositif Programme de Solidarité Territoriale),
- Autorise le Maire à signer tout document afférent aux dossiers de demande de subvention lié au présent projet,
- Autorise le Maire à apporter toute modification nécessaire au plan de financement prévisionnel.

2024 – 085 BALADES EN CALÈCHES

La municipalité et l'office du tourisme intercommunal (Rochefort en terre tourisme) se sont associés afin de proposer un service de balades en calèches à partir de cet été.

La calèche sera propulsée par nos chevaux territoriaux et conduite par des agents municipaux.

En guise de démarrage, nous proposerons en 2024 deux sorties par mois (en juillet et août) le mercredi matin.

La calèche pourra accueillir 12 personnes incluant un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Chaque balade se déroulera en 45 minutes avec des temps d'arrêt pour découvrir les sites.

L'office du tourisme intercommunal s'occupera de l'inscription des touristes et percevra la somme de 8 € par adultes et de 5 € par enfants ; Un minimum de 4 personnes sera requis afin d'organiser la balade.

L'office du tourisme intercommunal reversera la somme globale encaissée lors de ces balades à la commune en fin de saison. La convention reprenant tous les éléments évoqués ci-dessus figure en annexe.

M. Anthony LECOINTRE rappelle la visite prochaine du comité Villes et Villages Fleuris et que le cheval territorial est très porteur.

Il demande le nombre de communes travaillant sur le label VVF sur le périmètre de l'EPCI.

M. Boris LEMAIRE indique que 9 communes sur les 13 sont concernées.

Mme Patricia STEVANT demande quel est le circuit prévu.

M. Boris LEMAIRE répond que les visites visent les sites patrimoniaux.

Mme Marie Christine DANILO s'interroge sur la surcote d'assurance.

M. Boris LEMAIRE répond que la commune a déjà une couverture circulation pour le transport des enfants ou des résidents de la résidence autonomie et qu'il n'y a pas de modification du contrat d'assurance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de balade en calèche ci-dessus développé,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent au présent projet y compris la convention d'organisation des balades en calèche,

Annexe 1 : projet de convention

INTERRUPTION DE SEANCE

M. SEIGNEUR pose trois questions d'ordre de la circulation ; Il précise être conducteur d'autocar et relate les difficultés rencontrées sur Questembert dans le cadre de ses activités notamment aux Ecottais où la largeur de la voie est insuffisante (5M40 pour des véhicules de 6 M).

Sur la sécurité des élèves aux Buttes : la présence de la Police Municipale est insuffisante (ex : sur un mois une seule fois). Beaucoup de passages de deux roues à proximité des cars, présence de scooters sur voies réservées aux autocars !

A la gare SNCF, l'espace réservé aux autocars est occupé par des stationnements de VL ne permettant pas aux autocars de s'y arrêter ce qui oblige à déposer leurs passagers sur la voie.

M. Boris LEMAIRE répond que la commune travaille avec Breizh Go qui délègue à des entreprises. Concernant la présence de la police municipale, elle effectue son travail du mieux qu'elle le peut. Même sujet que la gare : dès que des personnes ne respectent pas les règles, il faudrait un gendarme ; il est précisé que les citoyens doivent respecter la loi : la gendarmerie et la police municipale peuvent ponctuellement faire des contrôles mais ont bien d'autres missions à assurer. Les scooters sont dangereux effectivement mais des automobilistes peuvent aussi être dangereux. M. le maire renvoie au civisme de chacun. Le temps passé par la police municipale devant les établissements scolaires fera l'objet d'un retour lors d'un prochain conseil municipal.

M. Anthony LECOINTRE demande à M. SEIGNEUR le sentiment de son employeur sur la situation et sur la démarche qu'il engage ce soir ?

M. SEIGNEUR répond qu'il ne le sait pas et qu'il attend de connaître les réponses apportées.

M. CHRISTIN revient sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Eaux et Vilaine, il est évoqué la zone de priorité des anguilles et l'obstacle à l'écoulement. En amont du pont cadre, les anguilles ne peuvent monter compte tenu du dénivelé : il demande des précisions sur les dispositions qui seront prises pour permettre aux anguilles de remonter. Il précise que l'absence d'anguilles n'est pas liée à l'état de l'étang mais la pêche intensive de civelles en amont.

M. Boris LEMAIRE rappelle à M. CHRISTIN qu'il était invité au COPIL sur le projet de Célac en tant que président de l'association de sauvegarde de l'étang et qu'il a quitté la réunion en indiquant qu'il ne souhaitait plus y participer. Les réponses aux interrogations posées ce soir auraient pu être apportées.

2024 – 086 DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE – COMMANDE PUBLIQUE

N° CONSULTATION 2024-006

OBJET	Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Maguéro sur la commune de Questembert
PROCEDURE	Procédure adaptée restreinte selon l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	1-Ressources : 50,00 % 1.1-Pertinence et cohérence de la composition, des qualifications et de l'expérience de l'équipe dédiée à l'exécution du présent marché : 40,00 % 1.2-Pertinence des références similaires présentées : 30,00 % 1.3-Pertinence et qualité de la méthodologie proposée pour ce projet : 30,00 % 2-Prix des prestations : 50,00 %
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	11 avril 2024 à 12h00
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE	2 candidats ont remis une offre conforme

CANDIDATS	MONTANT EN € HT	TOTAL DE POINTS SUR 100	CLASSEMENT
GESTION ET PREVENTION DES RISQUES	2 230,00	93,80	2
SOCOTEC France	2 765,00	96,73	1

N° CONSULTATION 2024-012

OBJET	Destruction et enlèvement des nids de frelons et guêpes sur la commune de Questembert
PROCEDURE	Procédure adaptée restreinte selon l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	1-Prix des prestations : 50,00 % 2-Délai maximum d'intervention : 20% 3-Pertinence de la méthodologie de destruction et retraitement des nids : 20%
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	06 mai 2024 à 12h00
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE	3 candidats ont remis une offre conforme

CANDIDATS	MONTANT EN € HT	TOTAL DE POINTS SUR 100	CLASSEMENT
GUEPES-FRELONS DE L'OUEST	2 985,00	68,62	3
FARAGO FINISTERE	2 575,00	87,43	1

N° CONSULTATION 2024-015

OBJET Remplacement des tatamis salle de dojo
PROCEDURE Procédure adaptée restreinte selon l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 1-Prix des prestations : 50,00 %
2-Valeur technique : 50%
dont protocole de mise en œuvre 15%
dont fiches techniques des produits 15%
dont délai de commencement des travaux et d'exécution 20%
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES 24 mai 2024 à 12h00
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE 1 candidat a remis une offre conforme

CANDIDATS	MONTANT EN € HT	TOTAL DE POINTS SUR 100	CLASSEMENT
AS EQUIPEMENT SPORTIF	14 112,08	95,00	1

N° CONSULTATION 2024-016

OBJET Rénovation du sol de la coursive salle Roger Carret
PROCEDURE Procédure adaptée restreinte selon l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 1-Prix des prestations : 50,00 %
2-Valeur technique : 50%
dont protocole de mise en œuvre 15%
dont fiches techniques des produits 15%
dont délai de commencement des travaux et d'exécution 20%
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES 24 mai 2024 à 12h00
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE 2 candidats ont remis une offre conforme

CANDIDATS	MONTANT EN € HT	TOTAL DE POINTS SUR 100	CLASSEMENT
DEBAYS	8 527,68	54,00	2
JG PEINTURE	7 576,26	95,00	1

N° CONSULTATION 2024-017

OBJET Mise en place de deux buts de basketball déportés
PROCEDURE Procédure adaptée restreinte selon l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 1-Prix des prestations : 50,00 %
2-Valeur technique : 50%
dont protocole de mise en œuvre 15%
dont fiches techniques des produits 15%
dont délai de commencement des travaux et d'exécution 20%
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES 24 mai 2024 à 12h00
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE 1 candidat a remis une offre conforme

CANDIDATS	MONTANT EN € HT	TOTAL DE POINTS SUR 100	CLASSEMENT
SPORT FRANCE	10 823,40	100,00	1

N° CONSULTATION	2024-018		
OBJET	Reprise de 9 concessions		
PROCEDURE	Procédure adaptée restreinte selon l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique		
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	1-Prix des prestations : 100,00 %		
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	07 juin 2024 à 12h00		
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT REMIS UNE OFFRE	1 candidat a remis une offre conforme		
CANDIDATS	MONTANT EN € HT	TOTAL DE POINTS SUR 100	CLASSEMENT
FUNELYS	3 839,17	100,00	1

Le conseil municipal en prend acte.

2024 – 087 DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE – BAIL

	BAIL
OBJET	Renouvellement du bail entre la Commune de QUESTEMBERG et Questembert Communauté signé le 05 juin 2024 (500€/mois), pour un bien situé au 13 boulevard Saint-Pierre, du 01/07/2024 au 31/12/2024, renouvelable 2 fois par période de 6 mois

M. Kévin MENANT : « Avec reprise des 9 concessions au cimetière, a – t-on une idée du nombre de places libres actuellement ? »

M. Boris LEMAIRE Le travail de suivi est fait de manière quasi quotidienne avec le service état – civil et funéraire. On est tellement en avance sur le sujet que des agents forment sur d’autres communes à l’utilisation du logiciel. Nous n’avons pas une grande marge de manœuvre, c’est pourquoi le projet du cimetière a été enclenché. Les chiffres varient en permanence mais on s’était fixé une limite fin 2025, début 2026.

Le conseil municipal en prend acte.

INFORMATIONS

2024 – 088 DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire présente la liste des déclarations d’intention d’aliéner.

Le conseil municipal en prend acte.

Annexe 2 : Liste des DIA

2024 – 089 QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Monsieur le maire fait un point sur différents sujets :

- Point d'avancement du projet culturel intercommunal
- Jury d'AAP RecolTE (4 adultes 2 enfants 4 élus)
- Modification PLU QUESTEMBERT : préserver des choses inscrites au PLUI : ER, Linéaires commerciaux)
- Rapport d'activité 2023 (QC – Service Déchets)
- Fin du service VAE en libre-service (accord amiable avec l'entreprise qui sera présenté lors du conseil communautaire)

Présentation du calendrier des réunions

2024 – 090 QUESTIONS ORALES

M. Kévin MENANT interroge sur les travaux rue Legand / Lebrix et le marquage au sol : il fait le constat que le marquage semble terminé mais qu'il n'y a pas de passage piétons. Est – ce un oubli ou les travaux ne sont pas terminés ?

M. Boris LEMAIRE : Les travaux ne sont pas terminés.

M. Kévin MENANT souhaite connaître les conditions d'accès au cimetière : des panneaux d'horaires sont apposés aux entrées mais le cimetière reste ouvert. Quelles dispositions pour éviter les tirs au mortier ?

M. Boris LEMAIRE répond que le travail de fermeture du cimetière est un sujet complexe mais qu'une réflexion est en cours afin d'apporter une réponse aux problèmes de vols. Une expérimentation doit être menée en lien avec les services, la Police Municipale et les élus.

M. Frédéric **POEYDEMENGE** demande un partage en conseil municipal des rapports sur RSU et rapport sur l'état des collectivités.